



# **SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Publication parue le 24 juin 2015

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## SOMMAIRE GENERAL

### Compte rendu du bureau du 2 avril 2015

- ❖ **Délibération n° 007 /2015** : Demande de subvention pour l'animation LEADER.  
Pages 3 0 5
  
- ❖ **Délibération n° 008 /2015** : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Actions du Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte.  
Pages 5 à 7

Les délibérations n° 007 et 008 ont été transmises au contrôle de légalité le 22 juin 2015

COMPTE RENDU DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE

**DU JEUDI 2 AVRIL 2015**

**ETAIENT PRESENTS :**

*CC Comté de Provence :*

Monsieur Bernard VAILLOT, Président  
Monsieur Michaël LATZ, Vice-Président

*CC Provence Verdon :*

Monsieur Daniel NIRONI, Vice-Président  
Madame Annie CHARRIER, membre

*CC Val d'Issole :*

Monsieur André GUIOL, Vice-Président  
Monsieur Gérard FABRE, membre

*CC Sainte Baume Mont Aurélien :*

Monsieur Franck PERO, membre

*Membre associé :*

Madame Christine LANFRANCHI DORGAL  
Monsieur Jean-Pierre MORIN

**Délibération n° 007 - Demande de subvention pour l'animation LEADER.**

Afin de mettre en oeuvre cette démarche sur le territoire la **fonction d'animation et de gestion administrative et financière est primordiale**. Elle repose sur l'appui de professionnels spécialisés en capacité d'assurer des missions d'animation territoriale à différents niveaux.

Pour 2015, l'ingénierie suivante est prévue sur le territoire Provence verte Sainte Baume (en plus des équipes déjà en place).

<b>ANIMATION (1ETP)</b>	<b>GESTION-COORDINATION (1ETP)</b>
<u>Animation du GAL et du territoire</u> Formation-action / Animation/ information / appui à l'évaluation <u>Appui aux instances de conduite du programme (CP, Bureau)</u> Animation / appui au pilotage / appui à l'évaluation <u>Appui aux porteurs de projets :</u> Accueil/information / appui en ingénierie / suivi <u>Appui spécifique à la coopération :</u> Appui à la recherche de partenaires / appui en ingénierie / appui à la mise en œuvre des opérations	<u>Après du GAL en lien avec la dynamique du programme :</u> Appui au comité technique/Suivi de la maquette financière/ Appui au comité de programmation/Relations avec l'autorité de gestion <u>en lien avec chacune des opérations :</u> Contrôle administratif (instruction réglementaire) / Réception de la demande de paiement /Contrôle administratif de la demande de paiement (vérification du service fait) /Demande de paiement à l'ASP/ Contrôle : Sélection orientée éventuelle

Le responsable de la coordination et gestion du programme est recruté à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015.

L'animateur sera recruté à partir du 1<sup>er</sup> mai 2015.

L'ingénierie est financée à hauteur de 60% par le FEADER et 40 % par la Région.

Aussi le plan de financement suivant est proposé :

DEPENSES		RECETTES	
<b>Frais salariaux</b>	<b>56 733,42 €</b>		
Responsable de la coordination et gestion financière du programme (9 mois)	30 035,34 €	<b>FEADER</b>	<b>39 298,54 €</b>
Animateur (8 mois)	26 698,08 €	<b>CONSEIL REGIONAL</b>	<b>26 199,02 €</b>
<b>Frais de fonctionnement</b> (7% des frais salariaux estimés)	<b>3 971,34 €</b>		
<b>Frais de communication</b> (prestations externes sur factures)	<b>4 792,80 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>65 497,56 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>65 497,56 €</b>
Les montants indiqués sont les montants Hors Taxes pour l'ensemble des dépenses concernées.			

## Le Bureau

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- De valider la demande de subvention à la Région et au titre du FEADER conformément au plan de financement ci-joint pour la sous mesure 19-4 concernant la gestion du dispositif LEADER pour l'année 2015

- D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir correspondant à cette démarche

**Délibération n° 008 - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Actions du Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte.**

## **CONTEXTE ET OBJECTIFS**

---

Depuis 2005, le Pays de la Provence Verte est labellisé Pays d'art et d'histoire par le Ministère de la culture. Ce label qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représentent l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'engagement suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Le projet culturel « Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments – patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique – qui contribuent à l'identité d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

La volonté de « La Provence Verte » de s'inscrire dans le réseau national « Villes et Pays d'art et d'histoire » se traduit par l'utilisation du label pour :

- **Mieux connaître** en favorisant la recherche, parfois en l'initiant, et surtout en centralisant la documentation existante au sein d'un centre de ressources
- **Sensibiliser** la population pour créer une prise de conscience collective de la richesse du patrimoine local
- **Valoriser** l'existant pour encourager les actions de remise en état du bâti dans un souci de protection, en apportant une aide technique
- **Structurer** pour organiser une offre cohérente d'actions à proposer à l'ensemble du territoire
- **Diffuser** en mettant à la disposition du public les clés nécessaires à la bonne compréhension de la culture et du patrimoine local
- **Coopérer** en favorisant la création de contacts dans un but de partage d'expériences et de savoirs
- **Exploiter** en utilisant le patrimoine comme support d'une activité mais dans un souci permanent de conservation

La **sensibilisation du public au patrimoine** par la mise en place d'animations culturelles fait donc partie des missions de ce Pays d'art et d'histoire avec, **une attention toute particulière portée au public local.**

## PROJETS

---

### *Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager*

Cette volonté doit leur permettre d'être acteurs à part entière de la mise en valeur du patrimoine et de la promotion de la qualité architecturale de leur environnement quotidien. Cette démarche d'appropriation suppose **la création d'actions spécifiques** destinées à leur donner les clefs de compréhension. Le pays s'engage, en collaboration avec ses partenaires, à mettre en place ou développer un programme d'actions conduit par le service Pays d'art et d'histoire.

Le besoin de coordination est notable quant à l'organisation des visites guidées de sites ou d'événements culturels. Le Pays d'Art et d'Histoire organise, coordonne et valorise ces actions pour favoriser le professionnalisme, la qualité et un étalement sur l'année.

Des actions sont également menées envers les nouveaux habitants du territoire, élément caractéristique de la démographie du pays, et concerneront tous les éléments de la culture locale.

La démarche de sensibilisation suppose la mise en place d'actions spécifiques dans le cadre de Un Dimanche en Provence Verte :

Chaque troisième dimanche du mois, deux visites-conférences thématiques sont proposées dans un village, ou sur un site remarquable. Ces visites sont **gratuites et sans réservation** et s'adresse à un large public. Elles sont animées par un guide-conférencier agréé par le Ministère de la culture (obligation inhérente au label PAH) ou par un professionnel de la culture (historien, historien de l'art, archéologue...). Elles sont accessibles et ludiques et abordent le patrimoine sous tous ses aspects :

- « Le chemin de fer en Provence Verte »
- « Le patrimoine agricole »
- « Sites fortifiés et désertés »
- « Chapelles en Provence Verte »
- « Prieurés et villages ecclésiastiques »
- ...

Afin d'assurer aux visiteurs des visites-conférences de qualité, les guides-conférenciers doivent bénéficier régulièrement d'actions de formation organisées par le Pays d'art et d'histoire.

### Initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine

Le respect de la conservation du patrimoine passe par la prise de conscience des jeunes.

Pour cela, le Pays d'art et d'histoire a mis en place un **Service éducatif** ayant pour objectif de sensibiliser les scolaires des établissements de la Provence Verte au patrimoine local.

Les projets pédagogiques s'inscrivent dans le cadre d'une Convention mis en place avec l'Education Nationale. Les enseignants du premier degré sont formés par le Pays d'art et d'histoire sur les ressources patrimoniales locales. La participation à cette formation leur permet de bénéficier d'interventions dans leurs classes sur un thème de leur choix. Ces interventions sont gratuites pour les établissements scolaires du premier degré. Ces animations pédagogiques abordent différents thèmes :

- L'architecture de villages

- Le patrimoine agricole
- Le patrimoine de l'eau
- Le patrimoine industriel
- Les sites castraux

Toutes les classes ayant participé au dispositif sont réunies en fin d'année lors des « Rencontres scolaires du patrimoine » qui se déroulent dans une des communes du territoire.

L'objectif est maintenant d'étendre le dispositif à un nombre plus important de classes afin que tous les élèves du territoire aient au moins une fois dans leur scolarité bénéficié des animations pédagogiques du Pays d'art et d'histoire.

### **MOYENS NECESSAIRES (fonctionnement) :**

---

La subvention demandée pour ces actions s'élève à **6 925 €** et est répartie selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>	
<b>Un dimanche en Provence Verte</b>				
Dépliants	1 400 €	4 100 €		
Interventions	2 700 €		DRAC	6 925 €
<b>Service Educatif</b>			Autofinancement	10 675 €
Interventions écoles	10 000 €	13 500 €		
Outils pédagogiques/livres/rencontres	3 500 €			
<b>TOTAL</b>		<b>17 600 €</b>		<b>17 600 €</b>

### **Le Bureau**

Où l'exposé  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
 Vu l'ensemble les pièces du dossier,  
 Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- d'accepter la demande de subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

**LE TEXTE INTEGRAL DES DELIBERATIONS DU  
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE (S.M.P.P.V.)  
EST A LA DISPOSITION DU PUBLIC AU :**

**S.M.P.P.V.  
Quartier le Plan  
BP 14  
83171 BRIGNOLES Cedex**